

ce d'un Parlement si fidelle, V. M. sera en état d'établir sur des fondemens inébranlables, non seulement la sureté & la gloire, mais aussi l'aïse & la tranquillité de vôtre Gouvernement, & de celui de vôtre Posterité; nous faisons les vœux les plus ardens, qu'elle puisse à jamais regner après V. M. sur le Trône de ces Royaumes, & dans les cœurs d'un peuple véritablement heureux & tout à fait sensible à son bonheur.

*Adresse des Communes au Roi.*

TRÈS GRACIEUX SOUVERAIN.

III. **L**Es très fideles & très-obéïssans Sujets de V. M. les Communes de la Grande Bretagne assemblées en Parlement, rendent à V. M. leurs sinceres actions de grace de la gracieuse Harangue qu'il lui a plû de faire de dessus le Trône.

*Adresse présentée au Roi par la Chambre des Communes.*

C'est avec une joye inexprimable que nous voyons V. M. assise tranquillement sur le Trône de vos Ancêtres: & sachans très bien toutes les pratiques secretes & publiques dont on s'est servi dans les dernieres années, pour détruire la Succession Protestante; Nous ne saurions assés adorer la Providence Divine, qui est intervenu si à propos, & qui a sauvé cette Nation par l'heureux avènement de V. M. à la Couronne.

Vos fidelles Communes reçoivent avec la plus profonde reconnoissance, les très gracieuses assurances de V. M. que la Constitution établie dans l'Eglise & dans l'Etat, sera la Regle de vôtre Gouvernement; & que la sureté, la tranquillité & la prospérité de vôtre Peuple